Project Gutenberg's Le Projet Gutenberg (1971-2009), by Marie Lebert

This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with
almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or
re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included
with this eBook or online at www.gutenberg.org

** This is a COPYRIGHTED Project Gutenberg eBook, Details Below **
** Please follow the copyright guidelines in this file. **

Title: Le Projet Gutenberg (1971-2009)

Author: Marie Lebert

Release Date: March 13, 2010 [EBook #31634]

Language: French

Character set encoding: ISO-8859-1

*** START OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK LE PROJET GUTENBERG (1971-2009) ***

Produced by Al Haines

Le Projet Gutenberg (1971-2009)

Marie Lebert

NEF, Université de Toronto, 2009

Copyright © 2009 Marie Lebert

Résumé

Fondé par Michael Hart en juillet 1971 alors qu'il était étudiant à l'Université d'Illinois (États-Unis), le Projet Gutenberg a pour but de diffuser gratuitement par voie électronique le plus grand nombre possible d'œuvres littéraires. «Nous considérons le texte électronique comme un nouveau médium, sans véritable relation avec le papier, écrit Michael. Le seul point commun est que nous diffusons les mêmes œuvres, mais je ne vois pas comment le papier peut concurrencer le texte électronique une fois que les gens y sont habitués, particulièrement dans les établissements d'enseignement.» Lorsque l'utilisation du web se généralise dans les années 1990, le Projet Gutenberg trouve un second souffle et un rayonnement international. Au fil des ans, des centaines d'œuvres sont patiemment numérisées en mode texte par des milliers de volontaires. D'abord essentiellement anglophones, les collections deviennent peu à peu multilingues, avec des sites dans plusieurs pays (États-Unis, Canada, Europe et Australie) et d'autres à venir.

Un pari depuis 38 ans

Gestation

Quels furent les tous débuts du projet? Alors étudiant à l'Université d'Illinois (États-Unis), Michael Hart se voit attribuer quelques millions de dollars de «temps machine» dans le laboratoire informatique (Materials Research Lab) de son université. Le 4 juillet 1971, jour de la fête nationale, il saisit *The United States Declaration of Independence* (Déclaration de l'indépendance des États-Unis, signée le 4 juillet 1776) sur le clavier de son ordinateur. En caractères majuscules, puisque les caractères minuscules n'existent pas encore. Le texte électronique représente 5 Ko (kilo-octets). Mais l'envoi d'un fichier de 5 Ko à la centaine de personnes que représente le réseau de l'époque aurait fait imploser celui-ci, la bande passante étant infime. Michael diffuse donc un message indiquant où le texte est stocké - sans lien hypertexte toutefois, puisque le web ne voit le jour que vingt ans après - suite à quoi le fichier est téléchargé par six personnes.

Dans la foulée, Michael décide de consacrer ce crédit-temps de quelques millions de dollars

à la recherche des œuvres du domaine public disponibles en bibliothèque et à la numérisation de celles-ci. Il décide aussi de stocker les textes électroniques de la manière la plus simple possible, au format ASCII, pour que ces textes puissent être lus sans problème quels que soient la machine, la plateforme et le logiciel utilisés. Au lieu d'être un ensemble de pages reliées, le livre devient un texte électronique que l'on peut dérouler en continu, avec des lettres capitales pour les termes en italique, en gras et soulignés de la version imprimée.

Peu après, Michael définit la mission du Projet Gutenberg: mettre à la disposition de tous, par voie électronique, le plus grand nombre possible d'œuvres du domaine public. «Nous considérons le texte électronique comme un nouveau médium, sans véritable relation avec le papier, explique-t-il plus tard, en août 1998. Le seul point commun est que nous diffusons les mêmes œuvres, mais je ne vois pas comment le papier peut concurrencer le texte électronique une fois que les gens y sont habitués, particulièrement dans les écoles.»

Après avoir saisi *The United States Declaration of Independence* en 1971, Michael poursuit ses efforts en 1972 en saisissant *The United States Bill of Rights* (Déclaration des droits américaine). Cette Déclaration des droits comprend les dix premiers amendements ajoutés en 1789 à la Constitution des États-Unis (qui date elle-même de 1787), et définissant les droits individuels des citoyens et les pouvoirs respectifs du gouvernement fédéral et des États. En 1973, un volontaire saisit *The United States Constitution* (Constitution des États-Unis) dans son entier.

D'année en année, la capacité de la disquette augmente régulièrement - le disque dur n'existe pas encore - si bien qu'il est possible d'envisager des fichiers de plus en plus volumineux. Des volontaires entreprennent la numérisation de la Bible, composée elle-même de plusieurs livres, qui peuvent être traités séparément et occuper chacun un fichier différent.

Michael Hart débute la saisie des œuvres complètes de Shakespeare, avec l'aide de volontaires, une pièce après l'autre, avec un fichier pour chaque pièce. Cette version n'est d'ailleurs jamais mise en ligne, du fait d'une loi plus contraignante sur le copyright entrée en vigueur dans l'intervalle, et qui vise non pas le texte de Shakespeare, tombé depuis longtemps dans le domaine public, mais les commentaires et notes de l'édition correspondante. D'autres éditions annotées appartenant au domaine public seront mises en ligne quelques années plus tard.

Parallèlement, l'internet, qui était encore embryonnaire en 1971, débute véritablement en 1974, suite à la création du protocole TCP/IP (transmission control protocol/internet protocol). En 1983, le réseau est en plein essor.

De 10 à 1.000 ebooks

En août 1989, le Projet Gutenberg met en ligne son dixième texte, *The King James Bible*, publiée pour la première fois en 1611 et dont la version la plus connue date de 1769. L'ensemble des fichiers de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament représente 5 Mo (méga-octets).

En 1990, les internautes sont au nombre de 250.000, et le standard en vigueur est la disquette de 360 Ko. En janvier 1991, Michael Hart saisit *Alice's Adventures in Wonderland* (Alice au pays des merveilles) de Lewis Carroll (paru en 1865). En juillet de la même année, il saisit *Peter Pan* de James M. Barrie (paru en 1904). Ces deux classiques de la littérature enfantine tiennent chacun sur une disquette standard.

Arrive ensuite le web, opérationnel en 1991. Le premier navigateur, Mosaic, apparaît en novembre 1993. Lorsque l'utilisation du web se généralise, il devient plus facile de faire circuler les textes électroniques et de recruter des volontaires.

Le Projet Gutenberg rode sa méthode de travail, avec la numérisation d'un texte par mois en 1991, deux textes par mois en 1992, quatre textes par mois en 1993 et huit textes par mois en 1994.

En janvier 1994, le Projet Gutenberg fête son centième livre avec la mise en ligne de *The Complete Works of William Shakespeare* (Les œuvres complètes de William Shakespeare). Shakespeare écrivit l'essentiel de son œuvre entre 1590 et 1613.

La production continue ensuite d'augmenter, avec une moyenne de 8 textes par mois en 1994, 16 textes par mois en 1995 et 32 textes par mois en 1996.

Comme on le voit, entre 1991 et 1996, la production double chaque année. Tout en continuant de numériser des livres, Michael coordonne désormais le travail de dizaines de volontaires.

Depuis la fin 1993, le Projet Gutenberg s'articule en trois grands secteurs: a) Light Literature (littérature de divertissement), qui inclut par exemple *Alice's Adventures in Wonderland*, *Peter Pan* ou *Aesop's Fables* (Les Fables d'Ésope); b) Heavy Literature (littérature «sérieuse»), qui inclut par exemple La Bible, les œuvres de Shakespeare ou *Moby Dick*; c) Reference Literature (littérature de référence), composée d'encyclopédies et de dictionnaires, par exemple le *Roget's Thesaurus*. Cette présentation en trois secteurs est abandonnée par la suite pour laisser place à un classement par rubriques plus détaillé.

Le Projet Gutenberg se veut universel, aussi bien pour les œuvres choisies que pour le public visé, le but étant de mettre la littérature à la disposition de tous, en dépassant largement le public habituel des étudiants et des enseignants. Le secteur consacré à la littérature de divertissement est destiné à amener devant l'écran un public très divers, par exemple des enfants et leurs grands-parents recherchant le texte électronique de *Peter Pan* après avoir vu le film Hook, ou recherchant la version électronique d'*Alice au pays des merveilles* après avoir regardé l'adaptation filmée à la télévision, ou recherchant l'origine d'une citation littéraire après avoir vu un épisode de Star Trek. Pratiquement tous les épisodes de Star Trek citent des livres ayant leur correspondant numérique dans le Projet Gutenberg.

L'objectif est donc que le public, qu'il soit familier ou non avec le livre imprimé, puisse

facilement retrouver des textes entendus dans des conversations, des films, des musiques, ou alors lus dans d'autres livres, journaux et magazines. Les fichiers électroniques prennent peu de place grâce à l'utilisation du format ASCII. On peut facilement les télécharger par le biais de la ligne téléphonique. La recherche textuelle est tout aussi simple. Il suffit d'utiliser la fonction «chercher» présente dans n'importe quel logiciel.

En 1997, la production est toujours de 32 titres par mois. En juin 1997, le Projet Gutenberg met en ligne *The Merry Adventures of Robin Hood* (Les aventures de Robin des Bois) de Howard Pyle (paru en 1883). En août 1997, il met en ligne son millième texte électronique, *La Divina Commedia* (La Divine Comédie) de Dante Alighieri (parue en 1321), dans sa langue d'origine, en italien.

En août 1998, Michael Hart écrit: «Mon projet est de mettre 10.000 textes électroniques sur l'internet. (Ce sera chose faite en octobre 2003, NDLR.) Si je pouvais avoir des subventions importantes, j'aimerais aller jusqu'à un million et étendre aussi le nombre de nos usagers potentiels de 1,x% à 10% de la population mondiale, ce qui représenterait la diffusion de 1.000 fois un milliard de textes électroniques, au lieu d'un milliard seulement.»

De 1.000 à 10.000 ebooks

Entre 1998 et 2000, la moyenne est constante, avec 36 textes par mois. En mai 1999, les collections comptent 2.000 livres. Le 2.000e texte est *Don Quijote* (Don Quichotte) de Cervantès (paru en 1605), dans sa langue d'origine, en espagnol.

Disponible en décembre 2000, le 3.000e titre est le troisième volume de *A l'ombre des jeunes filles en fleurs* de Marcel Proust (paru en 1919), dans sa langue d'origine, en français. La moyenne passe à 104 livres par mois en 2001.

Mis en ligne en octobre 2001, le 4.000e texte est *The French Immortals Series* (La série des Immortels français), dans sa traduction anglaise. Publié à Paris en 1905 par la Maison Mazarin, ce livre rassemble plusieurs fictions d'écrivains couronnés par l'Académie française, comme Émile Souvestre, Pierre Loti, Hector Malot, Charles de Bernard, Alphonse Daudet, etc.

Disponible en avril 2002, le 5.000e texte est *The Notebooks of Leonardo da Vinci* (Les Carnets de Léonard de Vinci), qui datent du début du 16e siècle. Un texte qui, en 2009, se trouve toujours dans le Top 100 des livres téléchargés.

En 1988, Michael Hart choisit de numériser *Alice's Adventures in Wonderland* et *Peter Pan* parce que, dans l'un et l'autre cas, leur version numérisée tient sur une disquette de 360 Ko, le standard de l'époque. Quinze ans plus tard, en 2002, on dispose de disquettes de 1,44 Mo et on peut aisément compresser les fichiers en les zippant. Un fichier standard peut désormais comporter trois millions de caractères, plus qu'il n'en faut pour un livre de taille moyenne, puisqu'un roman de 300 pages numérisé au format ASCII représente un mégaoctet. Un livre volumineux tient sur deux fichiers ASCII, téléchargeables tels quels ou en version zippée. Cinquante heures environ sont nécessaires pour sélectionner un livre de taille moyenne, vérifier qu'il est bien du domaine public, le scanner, le corriger, le formater

et le mettre en page.

Quelques numéros de livres sont réservés pour l'avenir, par exemple le numéro 1984 (eBook #1984) pour le roman éponyme de George Orwell, publié en 1949, et qui est donc loin d'être tombé dans le domaine public.

En 2002, les collections s'accroissent de 203 titres par mois. Au printemps 2002, elles représentent le quart des œuvres du domaine public en accès libre sur le web, recensées de manière pratiquement exhaustive par l'Internet Public Library (IPL). Un beau résultat dû au patient travail de milliers de volontaires actifs dans de nombreux pays.

1.000 livres en août 1997, 2.000 livres en mai 1999, 3.000 livres en décembre 2000, 4.000 livres en octobre 2001, 5.000 livres en avril 2002, 10.000 livres en octobre 2003. Le 10.000e livre est *The Magna Carta*, qui fut le premier texte constitutionnel anglais, signé en 1215.

Entre avril 2002 et octobre 2003, les collections doublent, passant de 5.000 à 10.000 livres en dix-huit mois. La moyenne mensuelle est de 348 livres numérisés en 2003.

Dix mille livres. Un chiffre impressionnant quand on pense à ce que cela représente de pages scannées, relues et corrigées. Cette croissance rapide est due à l'activité de Distributed Proofreaders (DP), un site conçu en 2000 par Charles Franks pour permettre la correction partagée. Les volontaires choisissent un livre en cours de traitement pour relire et corriger une page donnée. Chacun travaille à son propre rythme. A titre indicatif, il est conseillé de relire une page par jour. C'est peu de temps sur une journée, et c'est beaucoup pour le projet.

En août 2003, un CD *Best of Gutenberg* est disponible avec une sélection de 600 livres. En décembre 2003, date à laquelle le Projet Gutenberg franchit la barre des 10.000 livres, la quasi-totalité des livres (9.400 livres) est gravée sur un DVD. CD et DVD sont envoyés gratuitement à qui en fait la demande. Libre ensuite à chacun de faire autant de copies que possible et de les distribuer autour de soi.

De 10.000 à 20.000 ebooks

En décembre 2003, les collections approchent les 11.000 livres. Plusieurs formats sont désormais présents, par exemple les formats HTML, XML et RTF, le format principal - et obligatoire - restant l'ASCII. Le tout représente 46.000 fichiers, soit une capacité totale de 110 gigaoctets. Le 13 février 2004, date de la conférence de Michael Hart au siège de l'UNESCO à Paris, les collections comprennent très exactement 11.340 livres dans 25 langues. En mai 2004, les 12.500 livres disponibles représentent 100.000 fichiers dans vingt formats différents, soit une capacité totale de 135 Go (giga-octets), destinée à doubler chaque année avec l'ajout d'environ 300 livres par mois (338 livres en 2004).

Parallèlement, le Project Gutenberg Consortia Center (PGCC), qui avait été lancé en 1997 pour rassembler des collections de livres numériques déjà existantes et provenant de sources extérieures, est officiellement affilié au Projet Gutenberg en 2003.

Par ailleurs, un projet européen est lancé à l’instigation du Projet Rastko, basé à Belgrade, en Serbie. Distributed Proofreaders Europe débute en décembre 2003, et Projet Gutenberg Europe en janvier 2004, avec cent livres disponibles en avril 2005. Les livres sont en plusieurs langues pour refléter la diversité linguistique prévalant en Europe, avec cent langues prévues sur le long terme.

En janvier 2005, le Projet Gutenberg fête ses 15.000 livres, avec la mise en ligne de *The Life of Reason* de George Santayana (paru en 1906).

En juin 2005, le nombre de livres s’élève à 16.000. Si 25 langues seulement étaient présentes en février 2004, 42 langues sont représentées en juin 2005, dont le sanscrit et les langues mayas. En décembre 2006, on compte 50 langues. A la date du 16 décembre 2006, les langues comprenant plus de 50 titres sont l’anglais (17.377 livres), le français (966 titres), l’allemand (412 titres), le finnois (344 titres), le hollandais (244 titres), l’espagnol (140 titres), l’italien (102 titres), le chinois (69 titres), le portugais (68 titres) et le tagalogue (51 titres).

Lancé en août 2001, le Project Gutenberg Australia fête ses 500 livres en juillet 2005, tandis que le Project Gutenberg Canada est en gestation, tout comme un Projet Gutenberg au Portugal et un autre aux Philippines.

En décembre 2006, le Projet Gutenberg franchit la barre des 20.000 livres. Le 20.000e livre est un livre audio, *Twenty Thousand Leagues Under the Sea*, version anglaise de *Vingt mille lieues sous les mers* de Jules Verne (publié en 1869). La moyenne est de 345 nouveaux livres par mois en 2006.

S'il a fallu 32 ans, de juillet 1971 à octobre 2003, pour numériser les 10.000 premiers livres, il n’aura fallu que trois ans et deux mois, d’octobre 2003 à décembre 2006, pour numériser les 10.000 livres suivants.

À la même date, le Project Gutenberg Australia approche les 1.500 livres (c'est chose faite en avril 2007) et le Projet Gutenberg Europe compte 400 livres.

La section Project Gutenberg PrePrints débute en janvier 2006 pour accueillir de nouveaux documents suffisamment intéressants pour être mis en ligne, mais ne pouvant être intégrés aux collections existantes sans traitement ultérieur par des volontaires, pour diverses raisons: collections incomplètes, qualité insuffisante, conversion souhaitée dans un autre format, etc. Cette section comprend 379 titres en décembre 2006, et plus de 2.000 titres deux ans après.

Des dizaines de milliers d'ebooks

Project Gutenberg News débute en novembre 2006 à l’instigation de Mike Cook. Il s'agit d'un site web qui complète la lettre d’information hebdomadaire et mensuelle existant depuis nombre d'années. Le site offre par exemple les statistiques de production hebdomadaires, mensuelles et annuelles depuis 2001. La production hebdomadaire est de

24 livres en 2001, 47 livres en 2002, 79 livres en 2003, 78 livres en 2004, 58 livres en 2005, 80 livres en 2006 et 78 livres en 2007. La production mensuelle est de 104 livres en 2001, 203 livres en 2002, 348 livres en 2003, 338 livres en 2004, 252 livres en 2005, 345 livres en 2006 et 338 livres en 2007. La production annuelle est de 1.244 livres en 2001, 2.432 livres en 2002, 4.176 livres en 2003, 4.058 livres en 2004, 3.019 livres en 2005, 4.141 livres en 2006 et 4.049 livres en 2007.

Le Projet Gutenberg Canada (PGC) voit le jour le 1er juillet 2007, le jour de la fête nationale, à l'instigation de Michael Shepard et David Jones. Il est suivi de Distributed Proofreaders Canada (DPC), avec une production qui débute en décembre 2007. Les cent premiers livres sont disponibles en mars 2008, avec des livres en anglais, en français et en italien.

Distributed Proofreaders (DP), lancé en octobre 2000, comptabilise 52.000 volontaires en janvier 2008, avec un nombre total de 11.950 livres traités en sept ans et trois mois. Distributed Proofreaders Europe (DP Europe), lancé en décembre 2003, comptabilise 1.500 volontaires. Distributed Proofreaders Canada (DPC), lancé en décembre 2007, comptabilise 250 volontaires.

Le Projet Gutenberg franchit la barre des 25.000 livres en avril 2008. Le 25.000e livre est *English Book Collectors*, de William Younger Fletcher (publié en 1902). Le Projet Gutenberg Europe atteint les 500 livres en octobre 2008.

Le Projet Gutenberg comptabilise 32.500 ebooks le 1er mars 2009 pour l'ensemble de ses sites, avec 28.147 ebooks pour le Project Gutenberg USA, 1.750 ebooks pour le Project Gutenberg Australia, 600 ebooks pour le Project Gutenberg Europe et 250 ebooks pour le Project Gutenberg Canada, auxquels il convient d'ajouter les 2.020 ebooks de la section PrePrints. Le Project Gutenberg Consortia Center (PGCC) – qui rassemble des collections de livres numérisés par d'autres sources - comptabilise 75.000 ebooks à la même date.

Domaine public et copyright

Chose inquiétante à l’heure d’une société dite de l’information, le domaine public se réduit comme peau de chagrin. A une époque qui n'est pas si lointaine, 50% des œuvres appartenaient au domaine public, et pouvaient donc être librement utilisées par tous. D'ici 2100, 99% des œuvres seraient régies par le droit d’auteur, avec un maigre 1% laissé au domaine public. Un problème épineux pour tous ceux qui gèrent des bibliothèques numériques, et qui affecte aussi bien le Projet Gutenberg que Google Books.

Si le Projet Gutenberg s’est donné pour mission de diffuser gratuitement par voie électronique le plus grand nombre possible d’œuvres du domaine public, sa tâche n’est guère facilitée par les coups de boutoir portés au domaine public. Michael Hart, son fondateur, se penche sur la question depuis plus de trente ans, avec l’aide d’un groupe d’avocats spécialisés dans le droit d’auteur.

Dans la section *Copyright HowTo*, le Projet Gutenberg détaille les calculs à faire pour

déterminer si un titre publié aux États-Unis appartient ou non au domaine public. Les œuvres publiées avant 1923 sont soumises au droit d'auteur pendant 75 ans à partir de leur date de publication (elles sont donc maintenant dans le domaine public). Les œuvres publiées entre 1923 et 1977 sont soumises au droit d'auteur pendant 95 ans à partir de leur date de publication (rien ne tombera dans le domaine public avant 2019). Une œuvre publiée en 1998 et les années suivantes est soumise au droit d'auteur pendant 70 ans à partir de la date du décès de l'auteur s'il s'agit d'un auteur personnel (rien dans le domaine public avant 2049), ou alors pendant 95 ans à partir de la date de publication - ou 120 ans à partir de la date de création - s'il s'agit d'un auteur collectif (rien dans le domaine public avant 2074). Tout ceci dans les grandes lignes. D'autres règles viennent s'ajouter à ces règles de base, la loi sur le copyright ayant été amendée plusieurs fois fois depuis 1971, date de fondation du Projet Gutenberg.

Nettement plus contraignant que le précédent, un nouvel amendement au copyright est entériné par le Congrès le 27 octobre 1998 pour contrer le formidable véhicule de diffusion qu'est l'internet. Au fil des siècles, chaque avancée technique est accompagnée d'un durcissement du copyright, qui semble être la réponse des éditeurs à un accès plus facile au savoir, et la peur afférente de perdre des royalties. «Le copyright a été augmenté de 20 ans, explique Michael Hart en juillet 1999. Auparavant on devait attendre 75 ans, on est maintenant passé à 95 ans. Bien avant, le copyright durait 28 ans (plus une extension de 28 ans si on la demandait avant l'expiration du délai) et, avant cela, le copyright durait 14 ans (plus une extension de 14 ans si on la demandait avant l'expiration du délai). Comme on le voit, on assiste à une dégradation régulière et constante du domaine public.»

Les dates évoquées par Michael sont les suivantes, comme expliqué en détail dans son blog:

(a) 1790 est la date de la main-mise de la Guilde des imprimeurs (les éditeurs de l'époque en Angleterre) sur les auteurs, qui entraîne la naissance du copyright. Le *1790 Copyright Act* institue un copyright de 14 ans après la date de publication de l'œuvre, plus une extension de 28 ans si celle-ci est demandée avant l'expiration du délai. Les œuvres pouvant être légalement imprimées passent subitement de 6.000 à 600, et neuf titres sur dix disparaissent des librairies. Quelque 335 ans après les débuts de l'imprimerie, censée ouvrir les portes du savoir à tous, le monde du livre est désormais contrôlé par les éditeurs et non plus par les auteurs. Cette nouvelle législation est également effective aux États-Unis et en France.

(b) 1831 est la date d'un premier renforcement du copyright pour contrer la réédition de vastes collections du domaine public sur les nouvelles presses à vapeur. Le *1831 Copyright Act* institue un copyright de 28 ans après la date de publication de l'œuvre, plus une extension de 14 ans si celle-ci est demandée avant l'expiration du délai, à savoir un total de 42 ans.

(c) 1909 est la date d'un deuxième renforcement du copyright pour contrer une réédition des collections du domaine public sur les nouvelles presses électriques. Le *1909 Copyright Act* double la période de l'extension, qui passe à 28 ans, le tout représentant un total de 56

ans.

(d) 1976 est la date d’un nouveau durcissement du copyright suite l’apparition de la photocopieuse lancée par Xerox. Le 1*976 Copyright Act* institue un copyright de 50 ans après le décès de l’auteur. De ce fait, tout copyright en cours avant le 19 septembre 1962 n’expire pas avant le 31 décembre 1976.

(e) 1998 est la date d’un durcissement supplémentaire du copyright suite au développement rapide des technologies numériques et aux centaines de milliers d'œuvres désormais disponibles sur CD et DVD et sur le web, gratuitement ou à un prix très bas. Le 1*998 Copyright Act* allonge la durée du copyright qui est désormais de 70 ans après le décès de l’auteur, pour protéger l'empire Disney (raison pour laquelle on parle souvent de *Mickey Mouse Copyright Act*) et nombre de multinationales culturelles.

Pour ne prendre qu'un exemple, le classique mondial *Gone With the Wind* (*Autant en emporte le vent*) de Margaret Mitchell, publié en 1939, aurait dû tomber dans le domaine public au bout de 56 ans, en 1995, conformément à la législation de l'époque, libérant ainsi les droits pour les adaptations en tous genres. Suite aux législations de 1976 et 1998, ce classique ne devrait désormais tomber dans le domaine public qu'en 2035.

La législation de 1998 porte un coup très rude aux bibliothèques numériques, en plein essor avec le développement du web, et scandalisent ceux qui les gèrent, à commencer par Michael Hart et John Mark Ockerbloom, créateur de l'Online Books Page. Mais comment faire le poids vis-à-vis des majors de l’édition? Nombre de titres doivent être retirés des collections.

John Mark Ockerbloom explique en août 1999: «A mon avis, il est important que les internautes comprennent que le copyright est un contrat social conçu pour le bien public - incluant à la fois les auteurs et les lecteurs. Ceci signifie que les auteurs doivent avoir le droit d'utiliser de manière exclusive et pour un temps limité les œuvres qu'ils ont créées, comme ceci est spécifié dans la loi actuelle sur le copyright. Mais ceci signifie également que leurs lecteurs ont le droit de copier et de réutiliser ce travail autant qu'ils le veulent à l'expiration de ce copyright. Aux États-Unis, on voit maintenant diverses tentatives visant à retirer ces droits aux lecteurs, en limitant les règles relatives à l'utilisation de ces œuvres, en prolongeant la durée du copyright (y compris avec certaines propositions visant à le rendre permanent) et en étendant la propriété intellectuelle à des travaux distincts des œuvres de création (comme on en trouve dans les propositions de copyright pour les bases de données). Il existe même des propositions visant à entièrement remplacer la loi sur le copyright par une loi instituant un contrat beaucoup plus lourd. Je trouve beaucoup plus difficile de soutenir la requête de Jack Valenti, directeur de la MPAA (Motion Picture Association of America), qui demande d'arrêter de copier les films sous copyright, quand je sais que, si ceci était accepté, aucun film n'entrerait jamais dans le domaine public (...). Si on voit les sociétés de médias tenter de bloquer tout ce qu'elles peuvent, je ne trouve pas surprenant que certains usagers réagissent en mettant en ligne tout ce qu'ils peuvent. Malheureusement, cette attitude est à son tour contraire aux droits légitimes des auteurs.»

Comment résoudre cela pratiquement? «Ceux qui ont des enjeux dans ce débat doivent faire face à la réalité, et reconnaître que les producteurs d'œuvres et leurs usagers ont tous deux des intérêts légitimes dans l'utilisation de celles-ci. Si la propriété intellectuelle était négociée au moyen d'un équilibre des principes plutôt que par le jeu du pouvoir et de l'argent que nous voyons souvent, il serait peut-être possible d'arriver à un compromis raisonnable.»

Michael Hart raconte en juillet 1999: «J'ai été le principal opposant aux extensions du copyright, mais Hollywood et les grands éditeurs ont fait en sorte que le Congrès ne mentionne pas mon action en public. Les débats actuels sont totalement irréalistes. Ils sont menés par "l'aristocratie terrienne de l'âge de l'information" et servent uniquement ses intérêts. Un âge de l'information? Et pour qui?»

En effet. Les instances politiques ne cessent de parler d'âge de l'information alors que, en parallèle, elles durcissent la réglementation relative à la mise à disposition de cette information. La contradiction est flagrante. Le copyright est passé d'une durée de 30 ans en moyenne en 1909 à une durée de 95 ans en moyenne en 1998, explique aussi Michael dans son blog. En 89 ans, de 1909 à 1998, le copyright a subi une extension de 65 ans qui affecte les trois quarts de la production du 20e siècle. Seul un livre publié avant 1923 peut être considéré avec certitude comme du domaine public.

Un durcissement similaire touche les pays de l'Union européenne. La règle générale est désormais un copyright de 70 ans après le décès de l'auteur, alors qu'il était auparavant de 50 ans, suite aux pressions exercées par les éditeurs de contenu sous le prétexte d'«harmoniser» les lois nationales relatives au copyright pour répondre à la mondialisation du marché.

Du passé vers l'avenir

Les résultats du Projet Gutenberg ne se mesurent pas seulement à ces chiffres. Les résultats se mesurent aussi à l'influence du projet, qui est considérable. Premier site d'information sur l'internet et première bibliothèque numérique, le Projet Gutenberg a inspiré bien d'autres bibliothèques numériques au fil des ans, par exemple le Projekt Runeberg pour la littérature scandinave ou le Projekt Gutenberg-DE pour la littérature allemande, pour n'en citer que deux.

La structure administrative et financière du Projet Gutenberg se limite au strict minimum, avec une devise qui tient en trois mots: «Less is more.» Michael Hart insiste régulièrement sur la nécessité d'un cadre aussi souple que possible laissant toute initiative aux volontaires, et la porte grande ouverte aux idées nouvelles. Le but est d'assurer la pérennité du projet indépendamment des crédits, des coupures de crédits et des priorités culturelles, financières et politiques du moment. Pas de pression possible donc par le pouvoir et par l'argent. Et respect à l'égard des volontaires, qui sont assurés de voir leur travail utilisé pendant de nombreuses années, si ce n'est pour plusieurs générations, d'où l'intérêt d'un format numérique qui soit toujours valable dans quelques siècles. Le suivi régulier du projet est assuré grâce à une lettre d'information hebdomadaire et mensuelle,

des forums de discussion, des wikis et des blogs.

Les dons servent à financer des ordinateurs et des scanners, et à envoyer des CD et DVD gratuits à tous ceux qui en font la demande. Suite au CD *Best of Gutenberg* disponible en août 2003 avec une sélection de 600 titres et à un premier DVD disponible en décembre 2003 avec 9.400 titres, un deuxième DVD est disponible en juillet 2006 avec 17.000 titres. A partir de 2005, CD et DVD sont disponibles sous forme d'images ISO sur le site de BitTorrent, ces images pouvant être téléchargées pour graver des CD et DVD sur place à titre personnel. En 2007, le Projet Gutenberg envoie 15 millions de livres par voie postale sous forme de CD et DVD.

Chose souvent passée sous silence, Michael Hart est le véritable inventeur de l'ebook. Si on considère l'ebook dans son sens étymologique, à savoir un livre numérisé pour diffusion sous forme de fichier électronique, celui-ci aurait bientôt quarante ans et serait né avec le Projet Gutenberg en juillet 1971. Une paternité beaucoup plus réconfortante que les divers lancements commerciaux dans un format propriétaire ayant émaillé le début des années 2000. Il n'y a aucune raison pour que la dénomination «ebook» ne désigne que l'ebook commercial et soit réservée aux Amazon, Barnes & Noble, 00h00, Gemstar et autres. L'ebook non commercial est un ebook à part entière - et non un parent pauvre - tout comme l'édition électronique non commerciale est une forme d'édition à part entière - et tout aussi valable que l'édition commerciale. En 2003, les etexts du Projet Gutenberg deviennent des ebooks, pour coller à la terminologie ambiante.

En juillet 1971, l'envoi d'un fichier de 5 Ko à cent personnes aurait fait sauter l'embryon de réseau disponible à l'époque. En novembre 2002, le Projet Gutenberg peut mettre en ligne les 75 fichiers du *Human Genome Project* (à savoir le séquençage du génome humain), chaque fichier se chiffrant en dizaines sinon en centaines de méga-octets. Ceci peu de temps après la parution initiale du *Human Genome Project* en février 2001, puisqu'il appartient d'emblée au domaine public.

En 2004, la capacité de stockage des disques durs est telle qu'il serait possible de faire tenir l'intégralité de la Library of Congress au format texte sur un support de stockage coûtant 140 dollars US. Et quelques années seulement nous sépareraient d'une clé USB (universal serial bus) permettant de stocker l'intégralité du patrimoine écrit de l'humanité.

Qu'en est-il des documents autres que l'écrit? En septembre 2003, le Projet Gutenberg se lance dans la diffusion de livres audio. En décembre 2006, on compte 367 livres lus par une synthèse vocale (*Audio Book, computer-generated*) et 132 livres lus par l'être humain (*Audio Book, human-read*). Le nombre de ces derniers devrait régulièrement augmenter. Par contre, les livres lus par une synthèse vocale ne seront plus être stockés dans une section spécifique, mais réalisés à la demande à partir des fichiers électroniques existant dans les collections générales. Les lecteurs aveugles ou malvoyants pourront à l'avenir utiliser une commande vocale pour demander le fichier de tel ou tel livre.

Lancée elle aussi en septembre 2003, la section *Sheet Music Subproject* est consacrée aux partitions musicales numérisées (*Music, Sheet*). Elle est complétée par une section

d'enregistrements musicaux (*Music, recorded*). Des sections sont également disponibles pour les images fixes (*Pictures, still*) et animées (*Pictures, moving*). Ces collections devraient être développées dans les prochaines années.

Mais la numérisation des livres reste prioritaire. Et la demande est énorme. En témoigne le nombre de téléchargements, qui se comptent désormais en dizaines de milliers par jour. A la date du 31 juillet 2005, on compte 37.532 fichiers téléchargés dans la journée, 243.808 fichiers téléchargés dans la semaine et 1.154.765 fichiers téléchargés dans le mois. A la date du 6 mai 2007, on compte 89.841 fichiers téléchargés dans la journée, 697.818 fichiers téléchargés dans la semaine et 2.995.436 fichiers téléchargés dans le mois. Courant mai, ce nombre atteint les 3 millions. Ceci uniquement pour le principal site de téléchargement, ibiblio.org (basé à l'Université de Caroline du Nord, Etats-Unis), qui héberge aussi le site du Projet Gutenberg. Le deuxième site de téléchargement est l'Internet Archive, qui est le site de sauvegarde et qui met à la disposition du Projet Gutenberg une capacité de stockage illimitée.

Un Top 100 recense les cent titres et les cent auteurs les plus téléchargés dans la journée, dans la semaine et dans le mois.

Le Projet Gutenberg dispose de 40 sites miroirs répartis dans de nombreux pays, et il en cherche d'autres. La circulation des fichiers se fait aussi en mode P2P (peer-to-peer), qui permet d'échanger des fichiers directement d'un utilisateur à l'autre.

Les livres du Projet Gutenberg peuvent aider à combler la fracture numérique. Ils sont aisément téléchargeables sur PDA. Un ordinateur ou un PDA d'occasion ne coûte que quelques dollars ou quelques dizaines de dollars, en fonction du modèle. Certains PDA fonctionnent à l'énergie solaire, permettant la lecture dans les régions pauvres et reculées.

Plus tard, il sera peut-être possible d'envisager une traduction simultanée dans une centaine de langues, en utilisant un logiciel de traduction automatique qui aurait alors un taux de fiabilité de l'ordre de 99%, un pourcentage dont on est encore loin. Ce logiciel de traduction automatique serait relayé par des traducteurs (non pas des machines, mais des êtres humains), sur un modèle comparable à la technologie OCR relayée par des correcteurs (non pas des logiciels, mais des êtres humains) pour offrir un contenu de grande qualité.

38 ans après les débuts du Projet Gutenberg, Michael Hart se définit toujours comme un fou de travail dédiant toute sa vie à son projet, qu'il voit comme étant à l'origine d'une révolution néo-industrielle. Il se définit aussi comme altruiste, pragmatique et visionnaire. Après avoir été traité de toqué pendant de nombreuses années, il force maintenant le respect.

Au fil des ans, la mission du Projet Gutenberg reste la même, à savoir changer le monde par le biais de l'ebook gratuit indéfiniment utilisable et reproductible, et favoriser ainsi la lecture et la culture pour tous à moindres frais. Cette mission se résume en quelques mots: «encourager la création et la distribution d'ebooks», par autant de personnes que possible,

et par tous les moyens. Tout en prenant les virages nécessaires pour intégrer de nouvelles idées, de nouvelles méthodes et de nouveaux supports.



Copyright © 2009 Marie Lebert

End of Project Gutenberg's Le Projet Gutenberg (1971-2009), by Marie Lebert

*** END OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK LE PROJET GUTENBERG (1971-2009) ***

***** This file should be named 31634-pdf.pdf or 31634-pdf.zip *****
This and all associated files of various formats will be found in:
http://www.gutenberg.org/3/1/6/3/31634/

Produced by Al Haines

Updated editions will replace the previous one--the old editions will be renamed.

Creating the works from public domain print editions means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg-tm electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG-tm concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for the eBooks, unless you receive specific permission. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the rules is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. They may be modified and printed and given away--you may do practically ANYTHING with public domain eBooks. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

*** START: FULL LICENSE ***

THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg-tm mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase "Project Gutenberg"), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg-tm License (available with this file or online at http://www.gutenberg.org/license).

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg-tm electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg-tm electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg-tm electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg-tm electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. "Project Gutenberg" is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg-tm electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See

paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg-tm electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg-tm electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation ("the Foundation" or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg-tm electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is in the public domain in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg-tm mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg-tm works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg-tm name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg-tm License when you share it without charge with others.
This particular work is one of the few copyrighted individual works included with the permission of the copyright holder. Information on the copyright owner for this particular work and the terms of use imposed by the copyright holder on this work are set forth at the beginning of this work.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg-tm work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country outside the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg-tm License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg-tm work (any work on which the phrase "Project Gutenberg" appears, or with which the phrase "Project Gutenberg" is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org

1.E.2. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is derived from the public domain (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase "Project Gutenberg" associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg-tm trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg-tm License for all works posted with the

permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg-tm License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg-tm.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg-tm License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg-tm work in a format other than "Plain Vanilla ASCII" or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg-tm web site (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original "Plain Vanilla ASCII" or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg-tm License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg-tm works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg-tm electronic works provided that

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg-tm works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."

- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg-tm License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg-tm works.

- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.

- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg-tm works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg-tm electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from both the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and Michael Hart, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark. Contact the

Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread public domain works in creating the Project Gutenberg-tm collection. Despite these efforts, Project Gutenberg-tm electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain "Defects," such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the "Right of Replacement or Refund" described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg-tm electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH F3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS,' WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTIBILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg-tm electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg-tm electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg-tm work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg-tm work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg-tm

Project Gutenberg-tm is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg-tm's goals and ensuring that the Project Gutenberg-tm collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg-tm and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation web page at http://www.pglaf.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Its 501(c)(3) letter is posted at http://pglaf.org/fundraising. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's principal office is located at 4557 Melan Dr. S. Fairbanks, AK, 99712., but its volunteers and employees are scattered throughout numerous locations. Its business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887, email business@pglaf.org. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's web site and official page at http://pglaf.org

For additional contact information:

Dr. Gregory B. Newby
Chief Executive and Director
gbnewby@pglaf.org

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg-tm depends upon and cannot survive without wide spread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations ($1 to $5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit http://pglaf.org

While we cannot and do not solicit contributions from states where we

have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg Web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: http://pglaf.org/donate

Section 5. General Information About Project Gutenberg-tm electronic works.

Professor Michael S. Hart is the originator of the Project Gutenberg-tm concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For thirty years, he produced and distributed Project Gutenberg-tm eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg-tm eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as Public Domain in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Each eBook is in a subdirectory of the same number as the eBook's eBook number, often in several formats including plain vanilla ASCII, compressed (zipped), HTML and others.

Corrected EDITIONS of our eBooks replace the old file and take over the old filename and etext number. The replaced older file is renamed. VERSIONS based on separate sources are treated as new eBooks receiving new filenames and etext numbers.

Most people start at our Web site which has the main PG search facility:

http://www.gutenberg.org

This Web site includes information about Project Gutenberg-tm, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.

EBooks posted prior to November 2003, with eBook numbers BELOW #10000, are filed in directories based on their release date. If you want to download any of these eBooks directly, rather than using the regular search system you may utilize the following addresses and just download by the etext year.

http://www.ibiblio.org/gutenberg/etext06

(Or /etext 05, 04, 03, 02, 01, 00, 99,
98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 92, 91 or 90)

EBooks posted since November 2003, with etext numbers OVER #10000, are filed in a different way. The year of a release date is no longer part of the directory path. The path is based on the etext number (which is identical to the filename). The path to the file is made up of single digits corresponding to all but the last digit in the filename. For example an eBook of filename 10234 would be found at:

http://www.gutenberg.org/1/0/2/3/10234

or filename 24689 would be found at:

http://www.gutenberg.org/2/4/6/8/24689

An alternative method of locating eBooks:
http://www.gutenberg.org/GUTINDEX.ALL

*** END: FULL LICENSE ***